



travaux à la charge de qui ?

Par **patichou57**, le **20/02/2013** à **10:22**

bonjour la Communauté

je viens de signer un bail location suite à un déménagement pour raisons de santé .
un état des lieux a été rédigé pour cette maison (parc HLM)mitoyenne remis aux "normes"
(notamment remplacement fenêtres, électricité) et rénovation intérieure sauf que :

1. la porte qui donne accès au jardin d'agrément privatif et accessoirement cave est complètement "HS" (bois pourri humidité et baie vitrée) ... en plus, aucune séparation n'existe pour la mitoyenneté avec le voisin ... le bailleur a objecté verbalement que le remplacement de la porte était à ma charge exclusive ne parlant pas ici de "clos" idem pour les travaux de séparation (murette/pose grillage, etc) !!

2. les serrures des deux portails (accès maison + allée du garage) sont dépourvues de gâches donc leurs fermetures sont inopérantes malgré le jeu de clefs remis à la signature du bail de location !

Quid en l'espèce ?? et merci pour vos précieux conseils
amicalement